

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 3 AVRIL 2015

**ETAIENT PRESENTS** : Messieurs Pierre-Etienne CONTESSE, René SCHEIDER, Olivier DEFAUT, David LAPALUS, Jean-Paul VIVIEN, Mesdames Magalie SCHOLLAERT, Dominique JAVOUREZ, Evelyne MURGER, Martine BRICOUT, Céline VUAGNOUX.

**ETAIT ABSENT** : Monsieur Camille SIMAR (pouvoir à Monsieur David LAPALUS).

**SECRETAIRE** : Madame Dominique JAVOUREZ.

Le Maire demande si des remarques sont à formuler sur le compte rendu de la réunion du 27 Février 2015. Aucune remarque n'étant apportée, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

### I° APPROBATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Le Conseil Municipal procède à l'examen du Compte Administratif 2014 dressé par Monsieur Pierre-Etienne CONTESSE Maire, lequel conformément à la loi s'abstient de voter celui-ci.

**Le Conseil Municipal**, au vu des documents qui lui sont présentés, **décide d'approuver, à l'unanimité**, cette pièce comptable qui s'établit ainsi :

**FONCTIONNEMENT** :

Dépenses :	168.386,26 €	
Recettes :	207.506,04 €	
= <b>Excédent de Fonctionnement :</b>		<b>+ 39.119,78 €</b>

**INVESTISSEMENT** :

Dépenses :	21.279,16 €	
Recettes :	36.912,98 €	
= <b>Excédent d'Investissement :</b>		<b>+ 15.633,82 €</b>

**RESULTAT GLOBAL 2014 :** **Excédent de 54.763,60 : €**

En tenant compte des résultats des exercices antérieurs, on obtient les résultats définitifs suivant à la clôture de l'exercice 2014

	Résultats de clôture 2013	Part affectée à l'investissement en 2014	Résultats de l'exercice 2014	Résultat de clôture au 01.01.2015
<b>Investissement</b>	-16.774,59 €	0,00 €	<b>15.633,82 €</b>	<b>-1.140,77 €</b>
<b>Fonctionnement</b>	269.722,70 €	16.774,59 €	<b>39.119,78 €</b>	<b>292.067,89 €</b>
<b>TOTAUX</b>	252.948,11 €	16.774,59 €	<b>54.753,60 €</b>	<b>290.927,12 €</b>

### II° APPROBATION ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2014

**Le Conseil Municipal,**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2014 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer

dans ses écritures.

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° - Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**Déclare que le compte de Gestion dressé pour l'exercice 2014 par la Trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2014.**

### III ° BUDGET PRIMITIF 2015

Après examen détaillé des prévisions budgétaires de la section d'Investissement, tant en dépenses qu'en recettes,

Après examen des prévisions budgétaires des chapitres de Fonctionnement, tant en dépenses qu'en recettes,

**Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le Budget primitif de l'exercice 2015 proposé par le Maire qui s'établit ainsi :**

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 284.917,00 €**  
**RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 470.527,12 €**  
**(dont 290.927,12 € d'excédents des exercices antérieurs reportés).**

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 94.477,77 €**  
**RECETTES D'INVESTISSEMENT : 94.477,77 €**

**AFFECTATION DES RESULTATS :**

*Un débit de 1.140,77 € est affecté à l'article 001 en dépenses d'Investissement*

*Un crédit de 1.140,77 € est affecté à l'article 1068 en recettes d'investissement*

*Un crédit de 290.927,12 € est affecté à l'article 002 en recettes de Fonctionnement*

**Dans le cadre du vote de ce Budget, les opérations suivantes ont été provisionnées :**

**INVESTISSEMENT DEPENSES :** Dépôts et cautionnements (1.500,00 €), travaux en forêt communale (6.500,00 €), Logiciels informatique mairie (2.250,00 €), acquisition terrain nu (18.000,00 €), installations générales, agencements, aménagements de constructions (19.387,00 €), autres constructions (6.500,00 €), réseaux de voirie (36.700,00 €), autres installations matériel et outillage techniques (2.000,00 €), mobilier (500,00 €), report résultat d'investissement (1.140,77 €).

**Il est à préciser en outre, que les dépenses afférentes aux différents travaux provisionnés ci-dessus, feront l'objet d'un vote, sous réserve de l'obtention des différentes subventions.**

**INVESTISSEMENT RECETTES :** Les investissements prévus ci-dessus seront financés par le FCTVA (3.500,00 €), par la taxe d'aménagement (5.000,00 €), par le dépôt de cautionnement (1.500,00 €), par la vente d'un terrain à SFR (13.200,00 €), par un prélèvement sur l'excédent de fonctionnement constaté au Compte Administratif 2013 (70.137,00 €), et par un prélèvement sur l'excédent de fonctionnement capitalisé de (1.140,77 €).

### IV° VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES 2015

Le Maire informe que le produit fiscal attendu pour l'année 2015 s'élève à la somme de 69.849,00 € ;le total des bases d'imposition ayant augmenté d'environ 9.900,00 €.

Il rappelle que les taux d'imposition ont été fixés pour l'année 2014 comme suit : taxe d'habitation 5.43 %, taxe foncière (bâti) 11.11 %, taxe foncière (non bâti) 28.48 %.

Il propose, compte-tenu de l'état de la trésorerie de la Collectivité, de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2015.

**Après avoir entendu ces débats et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer les taux d'imposition des taxes locales pour l'année 2014 comme ci-après :**

- **Taxe d'habitation : 5.43 %**
- **Taxe foncière (bâti) : 11.11 %**
- **Taxe foncière (non bâti) : 28.48 %**

#### **V° CHEMIN D'ACCES AU POLE SCOLAIRE**

Le Maire présente la synthèse des devis sollicités auprès de différentes entreprises, pour la création du chemin d'accès au pôle scolaire et le busage du fossé.

Le montant hors taxes de ces offres, est le suivant :

- Société BACLET TP	19.200,00 €
- ADTP	27.524,00 €
- ETS NOIROT	29.105,00 €
- SOCIETE ROUGEOT	31.077,00 €

Il explique le détail des travaux techniques, qui sont proposés par chacune de ces entreprises.

**Après avoir entendu ces débats et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par huit voix pour, deux contre et une abstention, de retenir le devis de l'Entreprise BACLET TP, pour la somme hors taxes de 19.200,00 €.**

Pierre-Etienne CONTESSE sera assisté par Olivier DEFAUT, pour suivre l'exécution de ces travaux avec une réunion de réception de chantier à la fin de ceux-ci.

#### **VI° - DELEGATION A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU POUVOIR DE POLICE AFFERENT A LA REGLEMENTATION SUR LES ORDURES MENAGERES**

Le Maire informe que la Communauté de Communes détient la compétence sur la collecte et le traitement des ordures ménagères. Néanmoins, elle ne détient pas le pouvoir de police afférent à cette compétence.

En effet, lors du ramassage de sacs d'ordures ménagères ou autres trouvés aux abords des routes et sur les terrains communaux, les services de la Communauté de Communes, lorsqu'ils trouvent un nom dans le contenu de celles-ci, adressent un courrier à la personne concernée. Toutefois, ceux-ci n'ont pas le droit de verbaliser actuellement, n'ayant pas reçu de délégation à cet effet de la part de notre Collectivité.

Le Maire propose de déléguer ce pouvoir à la Communauté de Communes, dans le but d'améliorer la salubrité publique

**Après avoir entendu ces débats et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par cinq voix pour, deux contres et quatre abstentions, de déléguer le pouvoir de police des ordures ménagères à la Communauté de Communes.**

#### **VII° CONCESSION CIMETIERE COMMUNAL**

Le Maire informe que le montant d'une acquisition et d'un renouvellement de concession au cimetière communal, est actuellement reversé dans son intégralité, au budget du C.C.A.S. Chaque année, le Conseil Municipal doit délibérer sur le reversement de ces sommes au C.C.A.S.

Pour information, il rappelle les tarifs et durées des concessions, à savoir : 77.00 € pour 30 ans et 138.00 € pour 50 ans, précision étant faite qu'il n'est plus attribué de concession perpétuelle.

D'autre part, les tarifs et durée des cases au columbarium, est le suivant : 350.00 € pour 15 ans. Le columbarium a été réalisé en 2009 pour une somme d'environ 6.000,00 €, le Conseil Municipal avait délibéré à l'époque, afin que les recettes des concessions afférentes au columbarium, soit imputées sur le budget communal.

**Après avoir entendu ces débats et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de reverser dans son intégralité, au titre de l'année 2015, le montant des acquisitions ou renouvellements de concessions, au budget du C.C.A.S.**

#### **VIII° PERSONNEL COMMUNAL**

Le Maire, informe que le contrat à durée déterminée de Madame DECAIX, se terminait le 1<sup>er</sup> Avril 2015. Il rappelle pour mémoire, que celui-ci est d'une durée hebdomadaire de travail de 10 heures (dont 4 heures à l'école primaire, 1 heure à la salle des fêtes, et 5 heures à la Mairie), les heures de l'école primaire étant refacturées au Sivos de l'Auxon. D'autre part, lorsque la salle des fêtes est louée, Madame DECAIX effectue environ 3 heures complémentaires qui lui sont réglées, après visa d'un état des heures, par le Maire.

Madame DECAIX ayant déjà bénéficié de six contrats à durée déterminée, il propose au Conseil Municipal de délibérer sur l'élaboration d'un contrat à durée indéterminée ou bien, de nommer Mme DECAIX en qualité de stagiaire pour la titulariser par la suite.

**Après avoir entendu ces débats et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'établir un contrat à durée indéterminée avec Mme DECAIX, à raison de dix heures hebdomadaires, à compter du 2 Avril 2015, sous réserve de la conformité avec la nouvelle législation des CDI à temps partiels.**

#### **VIX° JOURNEE DE NETTOYAGE**

Dans le cadre de la journée de nettoyage qui aura lieu le Samedi 9 Mai, les travaux suivants sont projetés : nettoyage et mise en peinture du portail de la maternelle, chemin d'accès au futur local technique, arbres à couper : sapin dans la cour de la mairie, cyprès vers le monument aux morts, noyer dans la propriété communale 23 Rue Bossuet, retailler les arbres sur la place Rue Masson, panneaux d'affichage, pose des panneaux « voisins vigilants », peinture parking place, panneau sur le terrain de la gare « propriété privée, interdit de pénétrer », gravier dans les virages à quelques endroits.

#### **X° QUESTIONS DIVERSES**

Accessibilité aux personnes handicapées, dans les lieux publics :

La loi sur l'accessibilité aux personnes handicapées dans les lieux publics, impose aux collectivités, d'établir un schéma des existants pour Janvier 2016. A cet effet, le Maire propose d'établir une commission qui aura pour mission de travailler sur ce schéma et d'établir un rapport qui sera présenté ensuite au Conseil Municipal.

Magalie SCHOLLAERT, David LAPALUS, Martine BRICOUT et Camille SIMAR sont nommés dans cette commission.

#### Bâtiments communaux :

Le Maire propose de réfléchir sur la décision à prendre pour les bâtiments qui seront libérés ensuite de la construction du pôle, à savoir la maternelle et le périscolaire ainsi que sur la réhabilitation de la Mairie.

A cet effet, une commission est formée pour étudier les différentes possibilités, laquelle est composée de : Pierre-Etienne CONTESSE, René SCHEIDER, Olivier DEFAUT, Magalie SCHOLLAERT, Céline VUAGNOUX et Evelyne MURGER.

#### Banderole « Nous sommes Charlie » :

Le Maire fait part de remarques formulées sur la banderole « nous sommes Charlie » qui est actuellement fixée sur le mur du cimetière. Il rappelle que celle-ci avait été réalisée à sa demande et en étroite collaboration avec Anthony DUBREZ. Elle a été financée par des fonds privés.

Toutefois, il propose de faire procéder désormais à l'enlèvement de celle-ci, tout en invitant chacun des administrés au devoir de mémoire par rapport aux évènements qui mettent en péril notre démocratie.

Après avoir entendu ces débats et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à la majorité de faire procéder à l'enlèvement de cette banderole.

#### Bulletin municipal :

Martine BRICOUT fait part du souhait, de voir paraître dans le bulletin municipal, le compte-rendu du travail réalisé par les différentes commissions et des remarques formulées quant au peu d'information émanant de la Mairie.

Le maire donne son accord à la parution de compte rendu synthétique des travaux des commissions dans le bulletin et rappelle que l'action aux services des administrés est une priorité qui parfois laisse trop peu de temps aux élus pour communiquer sur les dites actions.

#### Eoliennes :

Jean-Paul VIVIEN informe que lors d'une réunion publique de l'un des candidats aux élections départementales, celui-ci a indiqué qu'il n'était pas certain que le projet des éoliennes soit réalisé plus sur Franxault que sur les communes avoisinantes, comme Montagny, Grosbois ou Tichey. Le Maire informe qu'il participe aux réunions organisées sur ce sujet pour faire valoir les intérêts de la commune de Franxault.

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 1 heure 00.